

# EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT - 74800

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 074-217402445-20250320-2025\_03\_13-DE



Séance du 20/03/2025

## Nombre de Conseillers :

En exercice : 14  
Présents : 09  
Votants : 10

## L'an deux mille vingt-cinq

le : jeudi vingt mars à dix-neuf heures

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant : le 07/03/2025

**PRESENTS** : AVOUAC Boris, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, PUIS Xavier, PENHOUËT Anthony, LENEVEU Nicolas, POLLET Elodie, HUBRECHT Laetitia, MIEUSSET Sonia, SAUTOUR Laure.

**ABSENTS** : MARECHAL Aurélie, RIN Kévin, NOUASSRIA Eva, VEDRINE Marie, GRAF Thomas.

**Ont donné pouvoir** : VEDRINE Marie à PENHOUËT Anthony.

Monsieur PUIS Xavier a été nommé secrétaire de séance.

## **Délibération n°2025 03 13 Attribution des subventions 2025 aux associations**

Vu l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Considérant que l'attribution des subventions, présentées dans le tableau ci-dessous, revêt un intérêt communal;

La Laurentine (AEPS)	400 €
LOU LAURENTINS	400 €
LES RIOULES	210 €
CLUB DES LOISIRS	230 €
LES CHARVANTS	400 €
COMITE DES FETES	400 €
APE	1 200 €
PREVENTION ROUTIERE	50 €
USEP BONNEVILLE	100 €
CORTI ET VERDI	250 €
LA PETITE GOUGE	100 €
MJC LA ROCHE SUR FORON	1 600 €
ADMR	1 080 €
CAF	120 €
SECOURS EN MONTAGNE	100 €
CROIX ROUGE	220 €
NARURE ET ENVIRONNEMENT EN PAYS ROCHOIS	100 €
SOUVENIR FRANCAIS	50 €
GIS	50 €

SAINT-LAURENT DE FRANCE	35 040 €
COLLEGE KARINE RUBY	2 556 €
LYCEE GUILLAUME FICHET	48 €
ECOLE PUBLIQUE SAINT LAURENT	1 000 €
<b>Total</b>	<b>8 714.50 €</b>

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 074-217402445-20250320-2025\_03\_13-DE

S<sup>2</sup>LO

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le versement des subventions de fonctionnement votées au budget 2025 telles que figurant ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2025 ;
- DIT que la dépense sera prélevée sur l'article 65748 du budget de fonctionnement 2025.

**Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.**

**Au registre suivent les signatures.**

**Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC.**

**Le secrétaire, Xavier PUIS**

